Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 030-213001563-20251015-DEL_2025_10_09-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
9 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Diane ARRIAGADA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Laure DELAMON (pouvoir à Mme CONDET) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/10/09 – Demande de subvention CD 30 pour le lieu d'accueil enfants parents "La Maison d'à côté"

Rapporteur : Mme Laïla ACHKAR.

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales

2. Eléments de contexte

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), situé à côté du Centre Petite Enfance, est ouvert gratuitement aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Ses objectifs sont de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. 4 psychologues interviennent, 2 le mardi matin et 2 le vendredi matin et sont payés par la commune.

Pour 2026, comme chaque année, le Conseil départemental a demandé à la commune de transmettre le dossier de demande de subvention accompagné d'une délibération.

3. Incidence financière

Les dépenses de fonctionnement de ce service s'élèvent à 24 432 €, dont 74 % d'honoraires. Les produits de fonctionnement s'élèvent à 24 432 € et se répartissent comme suit :

Publié le : 20/10/2025 14:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/42471

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 030-213001563-20251015-DEL_2025_10_09-DE

- Ressources propres de la commune8 932 €
- Caisse d'Allocations Familiales.....12 000 €
- Conseil départemental du Gard3 500 €

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **sollicite** auprès du Conseil départemental du Gard l'attribution d'une subvention de 3 500 € afin de pouvoir équilibrer le budget du lieu d'accueil enfants parents pour l'exercice 2026.

Article 2 : **autorise** M. le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

5. Annexe

Dossier de demande de subvention

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 20/10/2025 14:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/42471